

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC

CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

2015-CMQC-043

Québec, ce 10 décembre 2015

PLAINTE DE :

Monsieur A

À L'ÉGARD DE :

Monsieur le juge X

DÉCISION À LA SUITE DE L'EXAMEN D'UNE PLAINTÉ

[1] Le 26 août 2015, le plaignant, monsieur A, porte plainte au Conseil de la magistrature à l'égard de monsieur le juge X de la Cour municipale de la ville A.

La plainte

[2] Le plaignant formule les reproches suivants au juge :

« Il ne m'a jamais laissé m'expliquer, tout comme les autres avant moi il était frustré ! Pourquoi? J'avais une jurisprudence à lui démontrée il s'en fichait carrément, il a fait la même chose avec les autres avant moi, la procureure de la couronne avait l'air apeurée, j'ai droit en tant que citoyen à une défense pleine et entière, et je trouve inadmissible ce comportement abusif, car comme ci on voulait reprendre un retard,j'aimerais savoir si ce juge est un juge à plein temps. Merci, j'apprécierais un accusé réception pour un suivi.juge de la cour municipale A »

Les faits

[3] Le plaignant est présent à la Cour municipale le [...] 2015 pour un constat d'infraction au *Code de la sécurité routière*, soit de ne pas avoir arrêté son véhicule à une lumière rouge.

[4] Dès le début de son témoignage, le plaignant explique au juge après que ce dernier lui eût demandé la raison de sa présence au tribunal :

Le juge Qu'est-ce que vous avez à dire monsieur [...]

Le plaignant Votre honneur, est-ce que je peux présenter ça ici.

Le juge Ça dépend ce que vous voulez présenter.

Le plaignant Parce qu'ici j'ai deux infractions, le même jour, la même heure.

Le juge Ouais, et puis

Le plaignant Pas sur la même rue.

Le juge Et puis.

Le plaignant Parce que c'était pas là, c'était sur [...] parce que le policier..., mais là, je ne sais pas laquelle est bonne.

Le juge Laquelle est bonne, moi devant moi, j'ai une infraction qui s'est passée [...] et [...], pas tellement loin d'ici et vous avez passé sur la rouge à 15 h 15 environ.

[5] L'avocate de la poursuite donne alors les explications suivantes :

Avocate Ça monsieur, c'est un avis de paiement, la déchéance pour l'avis le 15 mai.

Le plaignant Ici on parle de [...] et [...].

Avocate Oui, ça c'est rue [...], [...].

Le plaignant Pis ça c'est [...], [...].

Le juge Est-ce que c'est le même numéro de contravention?

Avocate Non, non, non. C'est deux...

[6] Le plaignant donne à son tour certaines explications au juge :

Le plaignant C'est la même heure, même jour.

- Le juge Ouais, vous avez peut-être commis une autre infraction après. C'est pas...
- Le plaignant Non, non. C'est la même heure, même jour.
- Le juge Ouais. Alors, quelle est votre défense? Vous avez reçu deux contraventions cette journée-là monsieur?
- Le plaignant Oui j'ai reçu une contravention votre honneur, j'aimerais savoir avant, laquelle est la bonne?

[7] Le juge lui répond :

Je ne donne pas d'information monsieur, si vous voulez vous renseigner sur l'état de votre dossier, vous pouvez toujours aller en bas et regarder auprès du greffier y va vous informer de l'état de vos affaires. Et moi ici, je dois trancher une question, à savoir si le 9... Ne m'interrompez pas. Il s'agit de savoir si le 9 décembre 2014 là, [...] et [...], vous avez reçu une contravention pour une lumière rouge à ce moment là?

[8] L'échange entre le juge et le plaignant se poursuit ainsi :

- Le plaignant Le policier a dit que j'avais empiété deux pieds, il m'a donné une contravention.
- Le juge Bon, vous l'avez reçue. Vous étiez propriétaire d'un Chevrolet Équinox?
- Le plaignant C'est un des véhicules, oui, c'est un des véhicules...
- Le juge C'est un des véhicules que...
- Le plaignant Ha non, parce que j'ai deux véhicules. C'est celui que j'ai pris parce que j'avais pas, et j'avais mis les pneus d'hiver sur celui-là.
- Le juge Qu'est-ce que vous avez à dire?
- Le plaignant Bon, le [...], première neige. J'ai le calendrier, je peux pas vous montrer parce que je n'ai pas de photocopie, j'ai seulement la photo sur mon IPAD. J'ai empiété deux pieds la lumière, j'ai reculé, puis le policier m'a donné la contravention.
- Le juge Vous avez quoi? Vous avez reculé.

- Le plaignant Ben, j'ai empiété un peu sur la ligne blanche. J'ai empiété sur la ligne blanche.
- Le juge Bon, c'est une infraction. Alors, quelle est votre défense?
- Le plaignant C'est ma défense.
- Le juge C'est pas une défense. C'est... Vous admettez la commission... Vous admettez...
- Le plaignant Là vous me dites d'aller en bas, vérifier moi, s'il y a une erreur.
- Le juge Monsieur A, vous irez en bas tantôt et vous renseigner auprès des autorités. Moi j'ai à trancher la question de la lumière rouge et vous admettez avoir commis cette infraction-là.
- Le plaignant Jamais. Mais je ne sais pas laquelle que j'ai commis. Est-ce que c'est la rue [...], c'est la rue [...], ou si c'est la rue [..]? C'est la même journée, au même instant à même minute, à même seconde. C'est, c'est laquelle...
- Le juge Alors...
- Le plaignant C'est quoi, c'est où?
- Le juge Je ne répondrai pas à vos questions.
- Le plaignant Je ne sais pas sur quelle rue j'étais.
- Le juge Alors, A a admis la commission d'infraction ici. Alors je vous déclare coupable, monsieur A...
- Le plaignant J'ai rien admis.

[9] Le juge conclut en imposant au plaignant une amende de 100 \$ plus les frais. Il lui accorde un délai de trois (3) mois pour s'acquitter de sa peine.

L'analyse

[10] Le procès dure 4 minutes 37 secondes.

[11] À l'écoute de l'enregistrement audio des débats, l'attitude du juge et le ton adopté posent plusieurs interrogations et amènent le Conseil à se questionner sur le comportement du juge.

[12] La tenue d'une enquête permettra notamment d'établir si le comportement, l'attitude et les paroles du juge peuvent déterminer s'il y a des manquements déontologiques.

[13] C'est lors de l'enquête qu'il sera possible de constater si le juge a rempli son rôle avec intégrité, dignité et honneur et si le juge a su faire preuve de réserve, de courtoisie et de sérénité.

La conclusion

[14] EN CONCLUSION, le Conseil de la magistrature décide de faire enquête sur la plainte de monsieur A à l'égard de monsieur le juge X.